

---

## WEBINAIRE GRATUIT POUR LES MEMBRES DE LA COMBEQ HÉBERGEMENT TOURISTIQUE : COMMENT S'Y PERDRE ET S'Y RETROUVER?

---

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 13 janvier 2023** – La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a récemment lancé sa campagne d'adhésion 2023 en invitant ses 1 350 membres à renouveler leur appui, en plus d'encourager leurs collègues des villes, municipalités et MRC voisines à rejoindre les rangs de la plus grande association d'officiers municipaux en bâtiment et en environnement au Québec!

Parmi les nombreux services exclusifs offerts et les multiples avantages d'être membre de la COMBEQ, saviez-vous que trois webinaires gratuits seront présentés en 2023? Intitulé « Hébergement touristique : comment s'y perdre et s'y retrouver? », ce premier webinar est offert le 14 février et le 16 mars en collaboration avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

Il y sera question des principales dispositions de la nouvelle *Loi sur l'hébergement touristique*, entrée en vigueur en septembre 2022, ainsi que son règlement d'application. Plus précisément, seront abordées les règles applicables pour une municipalité qui désire maintenir une interdiction de l'usage de location à court terme dans une résidence principale, en plus des difficultés que cela peut représenter.

Pour en savoir plus ou pour vous inscrire au webinar : [combeq.qc.ca/formations](https://combeq.qc.ca/formations)

Pour adhérer à la COMBEQ et bénéficier du webinar gratuitement : [combeq.qc.ca/adhesion](https://combeq.qc.ca/adhesion)



### À propos de la COMBEQ

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est un organisme à but non lucratif qui contribue activement au développement professionnel de plus de 1 300 officiers municipaux en bâtiment et en environnement de partout au Québec, et ce, depuis plus de 25 ans. Par l'entremise de formations reconnues et de services exclusifs, les membres sont outillés pour appuyer leurs municipalités dans l'élaboration de plans et de règlements d'urbanisme, lesquels favorisent l'aménagement et le développement de leur territoire, le tout, en tenant compte de l'évolution des lois et de leur application.

- 30 -

Source : Geneviève Gosselin  
Coordonnatrice aux communications et aux événements  
COMBEQ | 450 348-7178, poste 103 | [ggosselin@combeq.qc.ca](mailto:ggosselin@combeq.qc.ca)